

**Objet : Règlement intérieur de la
bibliothèque - Adoption**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
13 septembre 2023

Date d'affichage :
13 septembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 05
Votants : 24

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Valérie RAVAUX, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Catherine VIGNON,
Myriam COLLET donne pouvoir à Marcel BABAD,
Laurent GOUDARD donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX,
Murielle STOUFF donne pouvoir à Eric LARDENOIS,
Mylène GRECO-BOYER donne pouvoir à M. Pascal GONALONS

Absents excusés :

Loredana MARION, Vanessa REBEYREN, Jérôme COLIN

Secrétaire de Séance : Cécile BAUDOUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est un service public destiné à toute la population dont l'objectif est de contribuer aux loisirs, à l'information et à la culture de tous.

Le personnel municipal qui travail en son sein ainsi que les bénévoles sont à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources mises à leur disposition.

Le règlement intérieur fixe les droits et les devoirs des usagers. Le personnel municipal et les bénévoles sont chargés de le faire appliquer.

Ce règlement, qui n'a pas évolué depuis sa dernière adoption par le conseil municipal du, doit prendre en compte les modifications liées à la signature de la convention de partenariat pour le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale avec le Conseil Départemental de l'Ain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée :

POUR :	24
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

- Décide de valider le règlement intérieur de la bibliothèque
- Charge M. le Directeur Général des services et la responsable de la bibliothèque municipale de son application

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 19 septembre 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001 - 210-103222 - 2023 0319 - 2023 0319 DE 07 - DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 26/10/2023</p>	<p>et de sa publication 26/10/2023</p>
---	--	--